REGLEMENT DU SEJOUR SURF
AS Collège Mendes France
JUIN 2024

Préambule : Le règlement intérieur du collège ainsi que la charte de Association Sportive s'appliquent durant le séjour surf.

Les ajouts suivants sont relatifs au déroulement du séjour.

Trajet en bus :

Durant tous les trajets en bus, il est obligatoire d'assurer sa sécurité en bouclant sa ceinture ventrale.

Téléphone portable :

Le téléphone ne sera pas interdit durant le séjour. Il sera néanmoins sous la responsabilité entière des enfants. Les enseignants ne seront pas responsables de dégradations ou pertes éventuelles.

Les téléphones seront récoltés tous les soirs au moment de l'extinction des feux afin que la nuit soit consacrée au repos. Ils seront alors stockés dans le bungalow des enseignants et restitués le lendemain après le petit déjeuner.

Sur le site d'hébergement :

Le camping Oyam est un établissement privé, ouvert au public. Il est donc demandé aux élèves de respecter le règlement interne du camping en veillant notamment à la tranquillité et la propriété des lieux

La piscine :

Une piscine est ouverte au public selon des horaires précis. Elle n'est pas surveillée. L'accès à cette installation est **interdit sans la présence d'un ou plusieurs enseignants** du collège accompagnateurs du séjour, même sur les horaires d'ouvertures.

Nous interdisons aux élèves de courir, plonger (fond maximum 1,2m), se porter sur les épaules, se pousser, réaliser des apnées prolongées, éclabousser les autres utilisateurs et de s'installer à plusieurs sur les jeux aquatiques. Nous leur demandons également d'être vigilants quant à la présence d'enfants en bas âge sur l'installation.

Le city stade :

L'accès est libre sur les horaires d'ouverture. Les élèves doivent cependant nous informer de leur désir d'utiliser cette installation et du nombre d'enfants concernés.

Le restaurant :

Le restaurant n'est pas réservé au collège. Il est ouvert à d'autres clients du camping. Nous demandons donc aux élèves de respecter la tranquillité et la propreté des lieux.

Il sera demandé aux élèves un effort de rangement en fin de repas (regroupement des couverts et nettoyage des tables). Une rotation entre eux sera mis en place

Non respect du présent règlement :

En cas de non respect du règlement ci dessus, le chef établissement puis les parents seront informés dans les plus brefs délais. En fonction de la gravité des faits, **il pourra être demandé aux parents de venir chercher leur enfant sur place.**

M. Alivon	Mr Chabaud	Parents	Elève
Président de l'AS	Pour l'équipe EPs		Nom, Prénom, Signature